



## LEXCOR FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉPARATION : 06/21/2022

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT  
INSULTAC II PART A

**DISTRIBUTEUR**

Lexsuco 2010 Corporation  
3275 Orlando Dr.  
Mississauga, ON, L4V 1C5  
Tel: 905.792.8300  
Fax: 905.792.8305

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:**

Chemtrec: 800.424.9300  
International: 703.527.3887

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: adhésif  
Emploi de la substance / de la préparation: Adhésif

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1  
Cancérogénicité – catégorie 2  
Toxicité pour certains organes cibles - expositions

SYMBOLE(S)

GHS08 Danger pour la santé



MENTION D'AVERTISSEMENT

H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*  
H351 *Susceptible de provoquer le cancer.*  
H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4  
Irritation cutanée - catégorie 2  
Irritation oculaire - catégorie 2A  
Sensibilisant cutané - catégorie 1  
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

SYMBOLE(S)

GHS07 Point d'exclamation



MENTION D'AVERTISSEMENT

*H332 Nocif par inhalation.*

*H315 Provoque une irritation cutanée.*

*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*

*H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

*H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

PICTOGRAMME DE DANGER

GHS07

GHS08



MENTION D'AVERTISSEMENT DANGER

COMPOSANTS DANGEREUX DÉTERMINANTS POUR L'ÉTIQUETAGE

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

MENTION DE DANGER

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

CONSEIL DE PRUDENCE

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### CONSEIL DE PRUDENCE

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## SECTION 3 - INFORMATION DES INGRÉDIENTS

### CARACTÉRISATION CHIMIQUE

Mélanges

### DESCRIPTION

Mélanges

COMPOSANT DANGEREUX		
9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	25-50% w/w *
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	25-50% w/w *
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	2.5-10% w/w *

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

## SECTION 4 - PREMIER SECOURS

### DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### REMARQUES GÉNÉRALE

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

#### APRÈS INHALATION

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Surexposition, à l'air frais et consulter un médecin.

#### APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Si une irritation de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux ouverts pendant 20 minutes sous l'eau courante. Appelez un médecin immédiatement.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### APRÈS INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1 à 2 verres d'eau mais NE PAS faire vomir. Ne pas donner de liquide à une personne somnolente, convulsive ou inconsciente. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration.

Demander un traitement médical.

#### INDICATION DESTINÉE AU MÉDECIN

#### PRINCIPAUX SYMPTÔME ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Non disponibles.

#### INDICATION DES ÉVENTUEL SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Non disponibles.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### MOYENS D'EXTINCTION

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Non disponibles.

### CONSEILS AUX POMPIERS

#### ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Porter un appareil de protection respiratoire.

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Tenir éloignées des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraine.

### MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Couvrez le matériau renversé avec la solution de neutralisation (voir ci-dessous) et mélangez. Attendez 15 minutes. Recueillir le matériel dans des contenants métalliques à tête ouverte. Répéter la neutralisation et le processus de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Appliquer le couvercle du tambour, mais NE PAS sécuriser. Laisser les contenants s'évacuer pendant 72 heures pour laisser le dioxyde de carbone s'échapper. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

### RÉFÉRENCE A D'AUTRES RUBRIQUES

Des solutions de neutralisation :

1. Un mélange de 90 % d'eau, 3 à 8 % de l'hydroxyde d'ammonium ou de l'Ammoniaque concentrée, et 2 % de détergent liquide.
2. Un mélange de 80 % d'eau et 20 % d'agent de surface non ionique. Appliquer la solution. Attendre 15 minutes. Recueillir dans des contenants de la tête. Appliquer de nouveau jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Couvercle de batterie s'appliquent, mais ne sont pas sûrs. Les contenants permettent de ventilation pour 72 heures ce qui permet de s'échapper le dioxyde de carbone. Fixer le couvercle de batterie.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Laver soigneusement après la manipulation.

Éviter la formation d'aérosols.

#### PRÉVENTIONS DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS

Produit réagit avec l'eau. Réaction peut produire la chaleur et/ou de gaz.

#### CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

#### STOCKAGE: EXIGENCES CONCERNANT LES LIEUX ET CONTENEURS DE STOCKAGE

Gardez les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protégez-vous de l'humidité atmosphérique.

#### INDICATIONS CONCERNANT LE STOCKAGE COMMUN

Conservé à l'écart des flammes nues et des températures élevées.

#### AUTRES INDICATIONS SUR LES CONDITIONS DE STOCKAGE

Maintenir la température du contenu entre 18°C et 29°C (65°F à 84°F) 24 heures avant l'utilisation. Ne pas stocker à la lumière directe du soleil ou à une température supérieure à 32°C (90°F).

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

#### UTILISATION (S) FINALE (S) PARTICULIÈRE (S)

Non disponibles.

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'AGENCEMENT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Aucune donnée supplémentaire

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEUR-SEUIL À SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL	
<b>101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</b>	
<b>EL (Canada)</b>	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm Peau; S
<b>EV (Canada)</b>	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,02 ppm

### REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Les produits MDI ont de mauvaises propriétés d'avertissement, puisque la reconnaissance d'une odeur est bien au-dessus du TLV. Respectez les règlements de l'OSHA pour l'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### MESURES GÉNÉRALE DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### PROTECTION DES MAINS:

#### GANTS DE PROTECTION



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### MATÉRIAU DES GANTS

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIAU DES GANTS

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### PROTECTION DES YEUX

Masque de protection

Lunettes de protection

### LUNETTES DE PROTECTION HERMÉTIQUES



## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES</b>	
<b>INDICATIONS GÉNÉRALES</b>	
<b>ASPECT:</b>	
<b>Forme :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Blanc cassé - Ambre clair
<b>Odeur :</b>	Aromatique léger
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé.
<b>Valeur du pH :</b>	Non déterminé.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	176°C (348,8°F)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non applicable.
<b>Température d'inflammation :</b>	400°C (752°F)
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Pression de vapeur :</b>	0 mm Hg
<b>Densité à 20°C (68°F):</b>	1,12 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>Dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique :</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants :</b>	
<b>Solvants organiques :</b>	0,0%
<b>Autres informations :</b>	Non disponibles.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ:**  
**STABILITÉ CHIMIQUE**  
 Non disponibles.

**DÉCOMPOSITION THERMIQUE/CONDITIONS À ÉVITER**

Contact avec l'humidité, autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou des températures supérieures à 177°C (350°F), risque de polymérisation.

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSE**

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines. Le MDI réagit lentement avec l'eau pour former du gaz carbonique. Ce gaz peut provoquer l'expansion et éventuellement la rupture des contenants scellés.

Le contact avec l'humidité, avec d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 176,6°C (350°F), peut provoquer une polymérisation.

**CONDITIONS À ÉVITER**

L'exposition à des températures élevées  
 Humidité

## MATIÈRES INCOMPATIBLES

Réagis avec des amines, des solutions alcali caustique, des alcools, de l'ammoniac, des oxydants, des acides, des polyols.

Réagit avec l'eau formant du dioxyde de carbone-peut rompre les récipients scellés s'ils sont contaminés par de l'eau.

## PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumée noire dense, cyanure d'hydrogène, acide isocyanique, autres composés indéterminés.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

#### TOXICITÉ AIGUË :

<b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</b>		
<b>101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</b>		
Oral	LD50	2,200 mg/kg (souris)

#### EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :

##### CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE

irritant de la peau

Irrite la peau et les muqueuses.

##### LÉSION OCULAIRE GRAVE/IRRITATION OCULAIRE

Effet d'irritation.

##### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### INDICATIONS TOXICOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

#### CATÉGORIES CANCÉROGÈNES

<b>IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)</b>		
<b>9016-87-9</b>	diphenylmethanediisocyanate, isomeres and homologues {polymer exempt}	3
<b>101-68-8</b>	4,4'-methylenediphenyl diisocyanate (MDI)	3

#### NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité – catégorie 2

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### TOXICITÉ

##### TOXICITÉ AQUATIQUE :

Non disponibles.

##### PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponibles.

##### COMPORTEMENT DANS LES COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

##### POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponibles.

##### MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponibles.

**AUTRES INDICATIONS ÉCOLOGIQUES :****NOTES GÉNÉRALES :**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RÉSULTAT DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB****PBT:**

Non applicable.

**vPvB:**

Non applicable.

**AUTRES EFFETS NÉFASTES**

Non disponibles.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION****MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS****RECOMMANDATION:**

Aux fins de l'élimination, ce produit serait considéré comme un déchet dangereux.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

**EMBALLAGES NON NETTOYÉS****RECOMMANDATION:**

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT**

<b>Numéro ONU :</b> <b>DOT/TDG, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> <b>DOT/TDG, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>Classe(s) de danger pour le transport :</b> <b>DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA</b> Classe	néant
<b>Groupe d'emballage :</b> <b>DOT/TDG, ADR, IMDG, IATA</b>	néant
<b>Dangers pour l'environnement :</b>	Non applicable.
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :</b>	Non applicable.
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Transport/Additional information:</b>	Une preuve de transport Classification : la SDD logiciels de creation a basé les capacités de classification TMD sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fourni sur la SDD. MDI (cas 101-68-8) présente un RQ CERCLA égal à 5 000 livres. Quantités inférieures à la quantité de RQ ne sont pas réglementés dans le transport.
<b>«Règlement type» de l'ONU :</b>	néant



## SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLEMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRE À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

**TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :**

Tous les composants sont compris.

INFORMATION DE DANGER RELATIVE AUX PRODUITS

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

PRESCRIPTIONS NATIONALES :  
INSTRUCTIONS TECHNIQUES (AIR)

CLASSE	PARTAGER EN %
I	76,3

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

*Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.*

DATE DE CRÉATION

03/26/2014

CONTACT:

DATE DE LA PLUS RÉCENTE VERSION RÉVISÉE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

06/21/2022 / 12

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS :

*ICAO: International Civil Aviation Organisation*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

Préparée par: Lexsuco 2010 Corporation



## LEXCOR FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉPARATION : 06/21/2022

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT  
INSULTAC II PART B

**DISTRIBUTEUR**

Lexsuco 2010 Corporation  
3275 Orlando Dr.  
Mississauga, ON, L4V 1C5  
Tél: 905.792.8300  
Fax: 905.792.8305

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Chemtrec: 800.424.9300  
International: 703.527.3887

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Adhésif  
Emploi de la substance / de la préparation: Adhesive

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

SYMBOLE(S)

GHS08 Danger pour la santé



MENTION D'AVERTISSEMENT

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Irritation oculaire - catégorie 2A  
Sensibilisant cutané - catégorie 1

SYMBOLE(S)

GHS07 Point d'exclamation



MENTION D'AVERTISSEMENT

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

### ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

### PICTOGRAMME DE DANGER

GHS07

GHS08



### MENTION D'AVERTISSEMENT

Attention

### COMPOSANTS DANGEREUX DÉTERMINANTS POUR L'ÉTIQUETAGE

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

### MENTION DE DANGER

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### CONSEIL DE PRUDENCE

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## SECTION 3 - INFORMATION DES INGRÉDIENTS

### CARACTÉRISATION CHIMIQUE

Mélanges

### DESCRIPTION

Mélange

#### Composants dangereux:

1760-24-3

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

0,5-1,5%p/p \*

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

## SECTION 4 - PREMIERS SOINS

### DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### APRÈS INHALATIONS

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Surexposition, à l'air frais et consulter un médecin.

## SECTION 4 - PREMIERS SOINS

### APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer l'œil ouvert pendant 20 minutes sous l'eau courante. Si l'œil devient irrité, obtenir un traitement médical.

### APRÈS INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1 à 2 verres d'eau mais NE PAS faire vomir. Ne pas donner de liquide à une personne somnolente, convulsive ou inconsciente. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration.

Demander un traitement médical.

### INDICATIONS DESTINÉES AU MÉDECIN

#### PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Non disponibles.

#### INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Non disponibles.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### MOYEN D'EXTINCTION :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les solides séchés peuvent brûler et libérer des fumées et des vapeurs toxiques.

Non disponibles

### CONSEILS AUX POMPIERS

#### ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

## SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES,ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURE D'URGENCE

Porter un équipement de sécurité.

Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraine.

### MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION :

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Laver soigneusement après la manipulation.

Ouvrir les conteneurs dans un endroit bien aéré et éviter de respirer les vapeurs de l'espace de tête.

#### PRÉVENTIONS DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS

Aucune mesure particulière n'est requise.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

STOCKAGE :

EXIGENCES CONCERNANT LES LIEUX ET CONTENEURS DE STOCKAGE

Aucune exigence particulière.

INDICATION CONCERNANT LE STOCKAGE COMMUN

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

AUTRES INDICATIONS SUR LES CONDITIONS DE STOCKAGE

Néant.

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponibles.

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'AGENCEMENT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Sans autre indication, voir point 7.

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEURS-SEUIL À SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

PROTECTION RESPIRATOIRE

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

PROTECTION DES MAINS :

GANTS DE PROTECTION



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

MATÉRIAU DES GANTS

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIAU DES GANTS

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de protection

PROTECTION DU CORPS

Vêtements de travail protecteurs

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES	
INDICATIONS GÉNÉRALES	
ASPECT :	
<b>Forme :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Incolore
<b>Seuil olfactif :</b>	Polyéther Non déterminé.
<b>Valeur du pH à 20°C (68°F) :</b>	9-10
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	> 350°C (>662°F)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité à 20°C (68°F) :</b>	0,98 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	Peu soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique :</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants :</b>	
<b>Solvants organiques :</b>	0,0%
<b>Autre information</b>	Non disponibles.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ:

STABILITÉ CHIMIQUE

Non disponibles.

DÉCOMPOSITION THERMIQUE/CONDITIONS À ÉVITER

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSE

Aucune réaction dangereuse connue.

CONDITIONS À ÉVITER

L'exposition à des températures élevées

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Réactions aux agents d'oxydation.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

L'oxyde d'étain.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË :

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE:

Irritant de la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRES :

Peut irriter l'oeil

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE :

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

INDICATIONS TOXICOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

### CATÉGORIES CANCÉROGÈNES

**IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

**NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ :

TOXICITÉ AQUATIQUE

Non disponibles.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponibles.

COMPORTEMENT DANS LES COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

Non disponibles.

MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponibles.

AUTRES INDICATIONS ÉCOLOGIQUES :

INDICATIONS GÉNÉRALES :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvP:

PBT

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponibles.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

#### RECOMMANDATION:

Ne dois pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Dois faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

### EMBALLAGES NON NETTOYÉS

#### RECOMMANDATION:

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

### PRODUIT DE NETTOYAGE RECOMMANDÉ

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro ONU DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU DOT/ TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>Classe(s) de danger pour le transport : DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe</b>	néant
<b>Groupe d'emballage : DOT/TDG, ADR, IM DG, IATA</b>	néant
<b>Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :</b>	Non applicable.
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	néant
<b>Indications complémentaires de transport :</b>	Une preuve de transport Classification : le SDD logiciels de création a basé les capacités de classification TMD sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fournie sur la SDD.
<b>«Règlement type» de l'ONU :</b>	néant

## SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

#### TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :

Tous les composants sont compris.

### INFORMATIONS DE DANGER RELATIVES AU PRODUIT

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les produits dangereux.

### PRESCRIPTIONS NATIONALES :

#### CLASSE DE POLLUTION DES EAUX

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

### ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

*Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.*

### DATE DE CRÉATION

03/27/2014

### CONTACT:

### DATE DE LA PLUS RÉCENTE VERSION RÉVISÉE DE LA DONNÉE DE SÉCURITÉ

06/21/2022 / 9

### ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

*Préparée par: Lexsuco 2010 Corporation*